

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Philippe Vuillemin et consorts -
La muséographie vaudoise doit se partager entre plusieurs sites remarquables du Canton**

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie le 27 août 2018, à la salle Cité, sise dans le Parlement vaudois, rue Cité-Devant 13 à Lausanne, pour traiter successivement dans la même séance des postulats Philippe Vuillemin & consorts (18_POS-53) et Patrick Simonin & consorts (18_POS_051), deux postulats traitant tous les deux de la conservation et de la mise en valeur de vestiges de l'époque romaine.

La commission était composée de Mmes Pierrette Roulet Grin (confirmée dans le rôle de présidente et rapportrice), Anne Sophie Betschart, Sabine Glauser Krug, Sarah Neumann, Léonore Porchet et de MM. Fabien Deillon, François Pointet, Werner Riesen, Patrick Simonin, Daniel Trolliet, Philippe Vuillemin.

Mme Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et M. Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) ont également participé à la séance, accompagnés de Mme Nicole Minder, cheffe du Service des affaires culturelles (SERAC) et de M. Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL).

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

Note préalable

En ouverture de séance, la présidente a précisé que la présente commission a été nommée pour examiner successivement dans la même séance deux postulats concernant la conservation et la mise en valeur de vestiges de l'époque romaine et que ces deux postulats feront l'objet de deux rapports distincts.

2. POSITION DU POSTULANT PH.VUILLEMIN (18_POS_053)

En préambule, le postulant, lui-même membre de l'association des amis d'Aventicum, indique qu'il a travaillé son postulat avec le député Daniel Trolliet, ancien syndic d'Avenches. Il se déclare convaincu de la nécessité d'un nouveau musée romain à Avenches (Aventicum), musée à agrandir et à mettre au goût du jour de la muséologie moderne. Au nom de la « romanitude », il estime également que sa proposition va dans le sens d'une non-concentration de tous les musées à Lausanne, évoquant - outre Lousonna - d'autres cités romaines d'importance telle celle de Nyon - la Colonia Julia Equestris. Avenches pourrait devenir un pôle de « romanitude », avec un musée romain dans cette cité, accentuant ainsi ce qui serait reconnu au plan national comme le centre historique de l'époque romaine et du haut Moyen Âge.

En conclusion, il constate que son postulat - co-signé par 57 députés - est un signal fort pour le Conseil d'Etat, afin que celui-ci établisse une politique muséographique cohérente et la mette en œuvre dans la prochaine décennie.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La Cheffe du DFJC rappelle tout d'abord que ce postulat est en adéquation avec le point 2.9. du programme de législature 2017-2022 du Conseil d'Etat, qui vise à élargir l'offre culturelle du canton, avec notamment pour objectif de favoriser la coordination entre les sites et musées romains, dont Avenches. Le futur site et

musée romain d'Avenches devrait intégrer les richesses dont il dispose, notamment ses collections des 2^e, 5^e et 6^e siècles, comme son histoire, puisqu'Aventicum fut la capitale des Helvètes. Son site archéologique protégé d'intérêt national, ainsi que son laboratoire de restauration sont déjà considérés comme centre d'excellence en Suisse pour la conservation des mosaïques, des peintures murales et des monuments romains. Cela signifie que le futur SMRA (site et musée romains d'Avenches) peut devenir le centre d'un territoire de référence comprenant au même endroit toutes les activités cohérentes de la chaîne opératoire, de la fouille au musée, et ainsi devenir un véritable pôle de recherche scientifique de portée nationale. Un dialogue sera nécessaire entre les communes qui abritent différents vestiges romains, cela dans le but d'aboutir à une hiérarchisation des sites situés sur le Plateau. Enfin, la Cheffe du DFJC rappelle que des actions ont déjà été menées, notamment avec le rapport de programmation de 2013, puis, depuis 2016, avec plusieurs rencontres de délégations du Conseil d'Etat, de représentants de la Municipalité d'Avenches et des associations Pro Aventico et Aventia pour lancer le processus.

Le Chef du DFIRE constate que les deux postulats Vuillemin et Simonin (18_POS_053 et 18_POS_051) sont traités par la même commission parce qu'ils abordent tous deux le volet de la « romanité vaudoise ». Les deux départements, DFJC et DFIRE, sont en lien avec l'archéologie et l'histoire, et travaillent conjointement sur ce projet, le DFJC s'occupant du patrimoine immatériel et de l'aspect muséal, alors que le DFIRE gère le patrimoine bâti, de même que l'archéologie (les fouilles). Pour répondre à la demande de plusieurs communes qui accueillent des vestiges romains, le Conseil d'Etat va s'atteler à présenter une vision d'ensemble coordonnée pour le Canton. Le conseiller d'Etat s'exprime favorablement vis-à-vis du présent postulat qui doit aussi permettre de partager les actions entre les sites car il n'est effectivement pas possible de tout concentrer sur Lausanne, alors que le canton a déjà reçu une série de demandes notamment d'Yverdon, de Vevey, etc. Concernant le site d'Avenches, le Grand Conseil, à travers sa commission des finances, a débloqué un crédit de Fr. 200'000.- pour un concept paysager permettant de déterminer le meilleur site pour implanter un nouveau bâtiment. Cette étude a abouti au choix d'un terrain aux alentours du théâtre d'Avenches, monument qu'il a fallu par ailleurs consolider pour un coût de Fr. 1,5 million.

Le Conseil d'Etat souhaite maintenant avancer sur un PAC (plan d'affectation cantonal) qui permettra de finaliser l'emplacement du futur musée romain d'Avenches tel qu'il est ressorti du concept paysager. Il convient d'avancer par étape et ce projet va dicter la suite de l'organisation de la romanité vaudoise.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Les éléments ou questions suivantes sont apparues dans la discussion générale qui a suivi.

Un député de l'endroit affirme que si les incertitudes quant au lieu du futur musée sont levées, la commune d'Avenches pourra, de son côté, conclure l'acquisition d'une parcelle en zone agricole située stratégiquement au milieu de l'endroit où ce musée pourrait se construire. Il est aussi rappelé que le centre-ville d'Avenches, qui est protégé, n'a pas (encore) été fouillé, les fouilles s'étant limitées jusqu'ici à la périphérie, notamment où des routes ont dû être construites

Un député a eu l'occasion de participer à une visite guidée du site d'Avenches. Il trouve extrêmement dommage que, faute de place, de nombreux objets de valeur soient stockés dans des hangars. Il suit la proposition de créer un musée d'importance nationale à Avenches et estime qu'en prenant en considération ce postulat, le parlement fait pression utile pour accélérer la réalisation de ce musée.

Le chef du DFIRE indique que la rénovation de l'Abbatiale de Payerne a été l'occasion de terminer les fouilles à l'intérieur et autour de l'édifice ce qui a permis de procéder à la documentation scientifique de celui-ci. A l'issue de ces travaux, il a été constaté que les ruines trouvées à Payerne ont une très grande valeur. Néanmoins, le Conseil d'Etat tient d'abord à faire d'Avenches le centre à partir duquel il sera possible de construire une stratégie de soutien à d'autres projets.

Une députée soutient l'idée du postulant de répartir la connaissance et l'étude de l'archéologie et de la romanité à travers le canton, mais reste aussi attentive à la cohérence du système muséal vaudois. Elle relève que le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (MCAH) a développé des compétences très importantes et aimerait savoir quelles sont les intentions du Conseil d'Etat pour ce musée.

La cheffe du SERAC précise que cette année les musées du Palais de Rumine ont mis en valeur la diversité de leurs collections au travers de l'exposition Cosmos qui va durer jusqu'en janvier prochain. En 2019, les salles seront fermées pour préparer le déménagement du musée des Beaux-Arts sur le nouveau site Plateforme 10 dans le quartier de la gare de Lausanne. Le Conseil d'Etat a donné son autorisation pour qu'ensuite les musées puissent continuer à collaborer et présenter des expositions communes jusqu'en 2022 dans le but de garder un pôle scientifique interdisciplinaire fort, y compris avec l'archéologie.

Le postulant déclare qu'il a de la peine à supporter qu'en matière de culture et de mise en valeur du patrimoine, d'incessantes querelles de clocher viennent bloquer les projets et appelle de ses vœux la réalisation d'un nouveau musée romain à Avenches. Il ne voit pas de problème si, pour avoir une certaine cohérence sur le site, quelques pièces du MCAH devaient être déplacées sur Avenches.

La Cheffe du DFJC précise que le MCAH est avant tout un musée d'archéologie, plus que d'histoire, mais les surfaces qui seront libérées par le Musée des Beaux-Arts permettront de valoriser le volet historique.

5. VOTE SUR LA RECOMMANDATION DE PRISE EN CONSIDÉRATION DU POSTULAT

La commission recommande à l'unanimité au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Yverdon-les-Bains, le 15 décembre 2018

*La rapportrice :
(Signé) Pierrette Roulet-Grin*